

# Gîtes de La Poèterie

4 route des Janets  
89520 Saint-Sauveur en Puisaye

**Vincent Magni**

Mobile : 06 87 89 07 17

Fixe : 03 86 45 60 72

Mail : [gites@lapoeterie.com](mailto:gites@lapoeterie.com)

## **CONTRAT DE LOCATION**

### **Locataires :**

M, Mme: .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Ville : ..... Pays : .....

Tel domicile : ..... Tel mobile : .....

Mail : .....

**Gîtes réservés :** GÎTE PABLO - GÎTE ZAO - SALLE ZAO (entourez le ou les gîtes concernés)

Nombre de personnes total : ..... dont ..... adultes et ..... enfants

**Dates du séjour :** Du : ..... après 16h Au : ..... avant 12h

**La réservation est effective à réception de ce contrat signé accompagné du chèque de dépôt de garantie.**

Ce chèque non encaissé est restitué lors de l'état des lieux de sortie. Le gîte doit être rendu dans l'état où il vous a été confié.

**Le montant total de la location est réglé par chèque ou en espèces à votre arrivée.**

### **Descriptif des gîtes:**

#### **Le gîte PABLO comprend :**

Une chambre avec trois lits simples - Une chambre avec un lit simple - Une chambre avec un lit simple + un lit double - Quatre chambres avec un lit double - Une salle de bain - Une salle de douche - Trois sanitaires - Une cuisine équipée - Une salle à manger - Un salon - Un poêle à bois - Une buanderie avec lave linge - Un accès wifi - Un espace pique-nique près du café de la Poèterie, au coeur du parc de sculptures.

#### **Le Gîte ZAO comprend :**

Une chambre avec un lit double - Trois chambres avec deux lits simples - Deux chambres avec trois lits simples - Deux salles de douche et sanitaires - Une cuisine équipée - Une salle à manger - Un accès wifi - Un espace pique-nique près du café de la Poèterie, au coeur du parc de sculptures.

#### **La salle ZAO optionnelle au gîte Zao comprend :**

Une salle de réception attenante au gîte Zao. Sa surface est de 115 m2. Elle est munie d'un parquet vernis, un miroir de 18 m2, un système de sonorisation, 50 chaises et 7 tables de 6 personnes.

## Calcul de votre tarif pour le séjour (minimum de deux jours) :

Choix	Prix pour le séjour	Prix à la nuitée	Quantité	Sous total
Gîte Pablo en semaine		290 €		
Gîte Pablo en weekend et jours fériés		450 €		
Gîte Zao en semaine		190 €		
Gîte Zao en weekend et jours fériés		290 €		
Salle Zao en semaine		190 €		
Salle Zao en weekend et jours fériés		290 €		
Forfait ménage obligatoire (par gîte)	80 €			
Animal de compagnie	15 €			
Location set de draps	10 €			
Forfait électrique en période froide		25 €		
Bois de chauffage		15 €		
			<b>TOTAL</b>	

Dépôt de garantie, environ 25% du total	
---	--

Je soussigné M. Mme ..... déclarent avoir pris connaissance des conditions générales ci-jointes et être d'accord sur les termes de ce contrat.

### Pour le propriétaire,

Fait à Saint-Sauveur le 01/01/2017

*Vincent Magni*

### Pour le locataire,

Fait à ..... le .....

Mention « lu et approuvé » : .....

Signature : .....

## Conditions générales de location

**Article 1** - Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature saisonnière.

**Article 2** - Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Article 3** - Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un dépôt de garantie de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire ;

**Article 4** - Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux, l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour. Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

**Article 5** - Arrivée : Le locataire doit respecter les horaires d'arrivée et de départ mentionnés sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

**Article 6** - Règlement de la location : Le montant total de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

**Article 7** - Les ordures ménagères sont à déposer dans le container situé à côté de la salle de réceptions à l'exception des déchets recyclables (verre et plastique) qui devront être déposés par vos soins dans les divers containers prévus à cet effet dans le village de St Sauveur.

**Article 8** - Dépôt de garantie ou caution : L'acompte de 25% fait office de dépôt de garantie. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

**Article 10** - Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**Article 11** - Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximale de 15 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

**Article 12** - Animaux : Le présent contrat précise que le locataire peut séjourner en compagnie d'un animal domestique sous les conditions que : 1) il respecte le silence des lieux, 2) il ne reste pas seul dans le gîte, 3) il dort dans son panier ou sur sa couverture fournie par son maître, 4) il reste sous surveillance de son maître quand il sort, 5) ses déjections sont déposées dans la poubelle et 6) il ne laisse aucune trace de son passage.

**Article 13** - Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenants de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurances type-villégiature pour ces différents risques.

**Article 15** - Litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux. Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre au propriétaire, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.